

## **DÉLIBÉRATIONS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf.: CV/D62-2019

Séance du 24/10/2019 - Convocation du 15 octobre 2019

Compte rendu affiché le 30 octobre 2019 Présidente de séance : Valérie GLATARD Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents: Valérie GLATARD, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Jean-

Jacques DUPERRAY, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves

ARTETA, Philippe BIRKER.

**Absents représentés** Youcef BOUREZG par Xavier LAURE ; Myriam MARMONIER par Christine

PERRIN-ESSERTAISE; Laurent BUFFARD par Michel MATHEY; Annick PAKLOGLOU par Marine MATHEY; Andrée MANGUELIN par Sylviane

CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25
Evnrimás	25

## Objet: Subvention d'investissement club de BMX

La Ville de Neuville-sur-Saône, en partenariat avec le BMX Club de Neuville-sur-Saône, a souhaité réaliser des travaux pour la modernisation de ses infrastructures sportives nécessaires à la pratique du BMX sur le circuit situé chemin du halage.

Ce projet s'est déroulé sur deux niveaux, avant le début de la saison 2019/2020 :

- Le remplacement de la grille de départ de la piste BMX par un système électrique moderne,
- L'aménagement du virage 1 et la solidification du virage 3.

Le coût prévisionnel des travaux pour l'association est estimé à :

- 16 200 € TTC pour le remplacement de la grille de départ de la piste BMX par un système électrique moderne,
- 6 000 € TTC pour l'aménagement du virage 1 et la solidification du virage 3.

La commune de Neuville-sur-Saône avait initialement prévu au budget une dépense de 4 000€ pour régler une partie de ces investissements. Cependant, il a été décidé que l'association règle la totalité des investissements et que la commune s'engage à lui verser une subvention d'investissement d'un montant de 4 000€.

Une convention de partenariat a donc été proposée lors du Conseil Municipal du 9 mai 2019, et mise en place afin de formaliser la répartition des tâches entre les services de la commune et le BMX Club de Neuville-sur-Saône et de coordonner les actions pour la bonne réussite des travaux entrepris sur ces équipements.

Téléphone: 04 72 08 70 00

Télécopie : 04 78 91 26 92

Il est proposé au Conseil Municipal de soutenir l'investissement porté par le club de BMX par l'attribution d'une subvention d'investissement de 4 000€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité:

- OUÏ l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget 2019,
- DÉCIDE de l'attribution d'une subvention de 4 000€ au club de BMX.
- PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 20422 du Budget Communal,
- AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 24 octobre 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.

## Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 29 octobre 2019
- Publication ou affichage le 30 octobre 2019 Valérie GLATARD, Maire.

